



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



6 octobre 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le six octobre deux-mille-seize (6 octobre 2016) à dix-huit heures (18 h 00) à laquelle sont présents et forment quorum :

MM. Le conseiller Robert Bergeron
Le conseiller Patrice Charrette
Le conseiller Claude Labonté
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Gaétan Marier

Est absent : Le maire Gilbert Brassard

Sous la présidence du maire suppléant, M. Claude Nantel. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 3 octobre 2016.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire suppléant déclare la séance ouverte. Il est 18 h 00.

4. RÉS. 259.10.2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
6 OCTOBRE 2016
À 18 H 00**

ORDRE DU JOUR

- 1. Prière / Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Administration**

- 5.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2016-268 constituant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Labelle et remplaçant le règlement numéro 2014-240;
- 5.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2016-269 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Labelle et remplaçant le règlement numéro 2012-217;



5.3 Programmation de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

6. Période de questions et réponses

7. Levée de la séance

Adoptée

5.1

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-268 CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-240

Le conseiller Michel Lefebvre donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2016-268 constituant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Labelle et remplaçant le règlement numéro 2014-240.

M. Lefebvre fait également la présentation du projet de règlement numéro 2016-268 et mentionne qu'il sera adopté à la prochaine assemblée régulière du conseil qui aura lieu le 17 octobre 2016.

5.2

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-269 CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-217

Le conseiller Claude Labonté donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2016-269 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Labelle et remplaçant le règlement numéro 2012-217.

M. Labonté fait également la présentation du projet de règlement numéro 2016-269 et mentionne qu'il sera adopté à la prochaine assemblée régulière du conseil qui aura lieu le 17 octobre 2016.

5.3

RÉS. 260.10.2016 PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

9. RÉS. 261.10.2016 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 20.

Adoptée

(original signé)
Claude Nantel
Maire suppléant

(original signé)
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Je, Claude Nantel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(original signé)
Claude Nantel
Maire suppléant